



## CCAS D'ETAMPES

### DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2024-29

**OBJET : Signature du contrat de maintenance d'un défibrillateur**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

**VU** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retenir la proposition de A CŒUR VAILLANT pour la maintenance du défibrillateur à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES, moyennant un tarif de 190,00€ HT par an.

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De signer la proposition de contrat de A CŒUR VAILLANT, 645 route de Targon (24 lieu-dit Mouleye), 33410 CARDAN.

**ARTICLE 2 :** La présente proposition, d'un montant annuel de 190,00€ HT, est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction chaque année sans excéder 4 ans.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- A CŒUR VAILLANT,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Etampes, le 18 septembre 2024



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 31/09/24